



Branchement canalisation d'égoûts dans un impasse en indivision

Par **QG Fanylou**, le **27/04/2009** à **09:31**

Bonjour,

Dans un impasse privé, en indivision, une canalisation d'égoûts appartient à la maison de devant et à était faite à ses frais. (celle-ci appartient à ma mère.)

Sa nièce a fait construire des appartements de l'autre côté de l'impasse. Depuis, des problèmes d'évacuation apparaissent régulièrement.

Nous avons des doutes sur leurs branchements.

A t'elle le droit de se brancher sans autorisation sur la canalisation de ma mère?

Si elle s'est branchée, lors des travaux que nous allons entreprendre, doit-on la laisser brancher?

Peut-on, si c'est le cas lui faire payer un dédommagement?

Si elle ne veut pas payer, existe-t'il une solution?

merci par avance,

Cordialement,

Fanylou,